

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2021

Excusés : D. Rahis, C. Sondaz (Pouvoir à J. Gallin-Martel)

Secrétaire de séance : Gilles Gentaz

Servitude de passage pour ERDF-ENEDIS sur la parcelle AC 353-354 : ENEDIS souhaite authentifier la convention pour la constitution d'une servitude de passage de canalisations électriques souterraines sur les parcelles au lieu-dit « les Chaumes » (section AC / numéros 353 et 354). A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner au Maire le pouvoir de signer cet acte et tous documents liés à la présente délibération.

Servitude de passage au profit de la CAPI sur les parcelles 201-203-207 : La CAPI souhaite signer une convention pour établir à demeure des canalisations d'eau potable et instituer une servitude de passage sur les parcelles au lieu-dit « Le Vernay » (section B / numéros 201, 203 et 207). A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner au Maire le pouvoir de signer cet acte et tous documents liés à la présente délibération.

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % : En attendant le vote du budget de l'année 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement de dépenses en investissement jusqu'à concurrence de 25% du budget de l'année précédente. Autorisation de 15 000 € à l'opération 104 « voiries diverses » ; 22 000 € à l'opération 108 « bâtiments » ; 13 000 € à l'opération 109 « matériels divers » ; 20 000 € à l'opération 133 « place » ; 50 000 € à l'opération 134 « tourne à gauche ».

Convention avec le Département – lecture publique : Le Département de l'Isère a pour compétence obligatoire le développement de la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants. Dans ce cadre et en application du Plan Lecture 2020-2026, le Département propose de signer la convention de soutien aux projets communaux de lecture publique. La commune bénéficiera, en contrepartie des actions culturelles menées et de la gestion de la bibliothèque, d'une aide technique et financière du Département. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et tous documents liés à la présente délibération.

Création d'une classe supplémentaire et isolation école maternelle : Au vu des effectifs qui vont aller en augmentant à l'école maternelle, du fait des projets de constructions dans le village et du fait de l'impossibilité de créer une classe supplémentaire à l'école de Boussieu qui est saturée dès cette rentrée scolaire, il apparaît nécessaire d'anticiper la création d'une classe supplémentaire. Il a été demandé de créer un espace de repos supplémentaire, car la salle de repos actuelle est déjà sous dimensionnée et d'intégrer le local de rangement pour gros jeux, qui est actuellement dans une construction provisoire extérieure. D'autre part, il sera profité des travaux pour intégrer le renforcement de l'isolation du bâtiment existant, en changeant les menuiseries extérieures et en changeant le complexe isolation étanchéité du bâtiment. La totalité de l'opération se monte à 488 880,00€ HT.

Par 18 voix pour et quatre contre, le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Conseil Départemental au titre du programme de soutien aux investissements scolaires au taux de 60%, soit 293 328,00€.

Par 18 voix pour et quatre contre, le Conseil Municipal décide de demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des territoires ruraux) au taux de 20%, soit 97 776,00€ .

Déclarations préalables :

Roland Badin : Parcelle AE 209, en zone U au PLU, Bleu Bc et violet Bc1 au PPR, pour construction d'un mur de clôture dans l'alignement du bâtiment existant, 155, rue de l'hôtel de Ville.

Christophe Teurio et Elodie Venditti : parcelle AB 428, en zone Ub au PLU, Bleu Bc au PPR, pour division de la parcelle rue de Boussieu.

Marc Roncuzzi : Parcelle AE 230, en zone Ub au PLU, pour ravalement de façades au 108, rue du Stade.

SCI GIL : parcelle AE 44, en zone Ua au PLU, pour ravalement de façades, au 2724 RD 1085.

Cédric Lipold : parcelle AD 355, en zone Ub au PLU, pour mise en place d'une baie vitrée à la place d'une porte de garage au 272, Allée de Montcizet.

Henry Yvrard : parcelle A 153, en zone Uc au PLU, pour mise en place de 12 panneaux photovoltaïques, 791 Montée saint Romain.

Permis de construire :

Murat Ertem : parcelle AB 999, en zone UBOA1 au PLU, bleu Bc au PPR, PC modificatif pour changement de couleur des menuiseries.

Christophe Teurio et Elodie Venditti : parcelle AB 428, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle, rue de Boussieu.

Christian Goyet : parcelle A 29p, en zone A au PLU bleu Bg1 et Bg2 et rouge RC-RV-Rv au PPR, pour construction d'une maison individuelle liée à l'activité d'élevage, chemin des Bottes.

Autorisation de travaux :

Ma Bulle dog : zone Ub au PLU, Bleu Bc au PPR, pour aménagement d'un salon de toilettage dans le garage, 205, rue Jean Jaurès.